

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône	11	—	22	—	44	—
Département limitrophe.	12	—	23	—	46	—
Autres départements.	13	—	25	—	48	—

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant

C. GUICHARD

Imprimerie de H. Sraenck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 21 Juin.

Grâce à l'adoption par l'Assemblée de l'amendement de M. Clapier, le gouvernement va conserver pendant deux années le droit de mettre à la tête des communes des maires bonapartistes. C'est là vraiment un beau succès pour M. de Fourtoul et une bonne fortune pour les Bourgeois à venir. Décidément, le libéralisme décentralisateur dont affectaient si fort de se parer les royalistes de la chambre, manquait un peu de solidité.

Les répugnances que semblait éprouver contre le bonapartisme les partisans de la monarchie n'avaient au fond rien de bien sérieux, et l'on peut dire que les amis de M. le comte de Chambord viennent de donner un bon coup de main aux amis du jeune prétendant de Chislehurst pour faire avancer ses affaires.

M. Berenger a eu beau démontrer que l'élection de la Nièvre était une conséquence de la loi du 20 janvier, et faire voir qu'il n'y avait rien de dangereux, sa voix n'a point été écoutée. M. de Fourtoul qui persiste à ne pas « voir le danger » a abondé naturellement dans le sens de l'amendement de M. Clapier, qui lui paraît un moyen excellent de « fortifier l'autorité et de relever les caractères ».

M. le ministre, on le voit, a découvert à la loi du 20 janvier une propriété aussi nouvelle qu'inattendue. Que le droit de nomination des maires, attribué à M. de Fourtoul, fortifie son autorité, cela était suffisamment reconnu, mais qu'il relève les caractères, voilà un point auquel certainement personne n'avait encore réfléchi.

Il paraît que le travail de la commission des Trente n'était pas suffisamment embrouillé par les trois propositions constitutionnelles sur lesquelles elle a charge de délibérer. M. Lucien Brun est venu à son tour aggraver les difficultés par sa petite déclaration. Cette déclaration que l'honorable député de l'Ain a présentée au nom de ses coreligionnaires politiques fait prévoir une proposition négative. Elle dénonce, en effet, le parti pris, de la part des législateurs, d'empêcher toute solution qui ne serait pas la monarchie de M. le comte de Chambord.

Le Journal de Paris fait observer avec raison que la proposition de M. Lucien Brun apporte un troisième terme à la question.

« L'Assemblée, dit-il, devra prononcer entre la proposition Périé ou République, la proposition Sainte-Croix ou pouvoirs du maréchal, et la proposition Brun ou Monarchie du comte de Chambord. Le doute que l'on avait sur le succès de la proposition Périé ou de la proposition Sainte-Croix change de caractère. On ne se demande plus la quelle des deux l'emportera ; on se demande s'il pourra se former maintenant une majorité quelconque autour de l'une des propositions de MM. Périé, Sainte-Croix et Brun. L'Assemblée, divisée en deux, était habile à faire quelque chose. Divisée en trois, pourra-t-elle faire quoi que ce soit. »

Bien que le raisonnement du Journal de Paris paraisse ne point conclure, une conclusion et une conclusion forcée s'en dégage d'elle-même : c'est que, mise en demeure de fournir une solution, et se reconnaissant absolument incapable de la produire, l'Assemblée devra se reconnaître aussi qu'elle n'a plus qu'à se résigner.

La préoccupation d'une dissolution prochaine paraît, d'ailleurs, faire de

plus en plus de progrès dans tous les esprits. Ce n'est plus vaguement aujourd'hui, mais de plus en plus clairement qu'on en envisage les probabilités. S'il faut s'en rapporter aussi sur ce point au Journal de Paris, les trois gauches se proposeraient de demander la dissolution de l'Assemblée, si la proposition Périé était rejetée. « On a, dit le Journal de M. Hervé, fait le compte des voix qu'on pourrait entraîner dans cette campagne : on est arrivé au chiffre de 317. Ce n'est pas la majorité. Pour y arriver, il faudrait un appoint pris dans l'extrême droite ou dans le parti bonapartiste. » Dans le cas où la dissolution serait votée, les élections générales se feraient, d'après le même Journal, au scrutin de liste, puisque la loi électorale ne serait pas votée.

La discussion qui ne saurait tarder de s'ouvrir sur les propositions constitutionnelles ne peut manquer d'avoir un caractère des plus critiques sur les destinées de l'Assemblée, car, ainsi que semble le démontrer implicitement le Journal de Paris, si aucun des trois projets sur lesquels elle sera appelée à se prononcer ne réunissait assez de voix pour constituer une majorité, l'Assemblée se verrait, par la force des choses, amenée à prononcer elle-même sa dissolution.

INFORMATIONS POLITIQUES

Voici les renseignements que donne le Journal des Débats sur ce qui s'est passé hier au sein de la commission des lois constitutionnelles :

Au début de la séance, un membre de la commission, qui appartient au centre droit, a fait remarquer que dans plusieurs journaux on a rapporté inexactement les paroles qu'il a prononcées à la dernière réunion. Aussitôt quelques-uns de ses collègues de la droite se sont emparés de cette réclamation, qui n'avait, en réalité, que le caractère d'une déclaration d'opinion.

D'autres commissaires pensaient que le meilleur moyen d'éviter que des erreurs pussent être commises par la presse était de communiquer un procès-verbal officiel. Mais on a répondu, non sans raison, que ce mode de procéder offrait l'inconvénient très grand d'engager la commission et qu'il était préférable de laisser aux journaux la liberté de publier les renseignements qu'ils recueilleraient, parce qu'on peut, en effet, désavouer ces comptes rendus.

Une très-longue discussion s'est engagée à ce sujet. Finalement, M. de Sugay, député de la droite, a présenté à la commission une proposition ayant pour objet de décider qu'aucun des commissaires ne devra communiquer aux journaux de compte-rendu sur les délibérations de la commission tant que celle-ci n'aura point statué définitivement sur le projet de résolution de M. Casimir-Périer et sur la proposition de M. Lambert de Sainte-Croix.

La commission des marchés vient de terminer ses travaux, après un travail incessant de trois années. Elle a révisé tous les marchés contractés pendant la guerre, c'est-à-dire environ quatre-vingts mille dossiers, liquidés onze cents millions, et fait restituer trente-six au trésor.

La commission a procédé, en outre, à la révision du matériel existant dans nos arsenaux militaires ; elle a étudié et résolu, de concert avec les délégués de la commission militaire parlementaire et des officiers généraux, la grave question de la réforme administrative de l'armée. Les résolutions de la commission sur ce sujet font l'objet d'un rapport et d'un projet de loi.

Ces documents doivent être incessamment remis au ministre de la guerre qui, après les avoir examinés, les déposera sur le bureau de l'Assemblée au nom du gouvernement.

Le centre droit est à la poursuite de

son président, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui a des velléités d'échapper à son étroitesse.

À la réunion du centre droit, vendredi, à Versailles, le président, M. le duc d'Audiffret-Pasquier et les secrétaires étaient absents. La réunion, qui était nombreuse, a chargé M. de Jouvencel de prier M. le duc d'Audiffret-Pasquier de reprendre sa place au centre droit, ou tout au moins de vouloir bien expliquer son absence et ses intentions futures.

En conséquence, M. de Jouvencel a eu une entrevue avec M. d'Audiffret-Pasquier. Celui-ci, paraît-il, touché de cette démarche, a promis de reprendre sa place à la première réunion. Il renoncera même au congé qu'il a demandé.

On a distribué aux députés un amendement de M. le baron de Janzé à la proposition de M. Belcastel, relative à une modification au règlement de l'Assemblée nationale. Cet amendement porte que les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires et les officiers de terre et de mer, investis d'un commandement, figureront toujours sur la liste des députés en congé.

On a distribué hier un projet de loi tendant à ratifier et à maintenir la mise en état de siège de la ville d'Alger, prononcée au mois de mars dernier par arrêté du général Chanzy.

Dans les couloirs de l'Assemblée, on racontait que M. Lucien Brun, pendant la séance de la commission des lois constitutionnelles, avait déclaré que la proposition de M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia serait soutenue très-énergiquement à la tribune par lui et ses amis.

M. Lucien Brun aurait ajouté qu'il ne comprenait pas qu'on répâtât de tous les côtés que la monarchie était devenue impossible en France. Quant à lui, il est persuadé au contraire que la seule solution se trouve le salut du pays, et il ne désespère pas de le démontrer à l'Assemblée.

Les Débats font remarquer que, sans méconnaître le talent incontestable de l'honorable député de l'Ain, on considérerait généralement la prétention de M. Lucien Brun comme fort téméraire.

Une citation avait été faite au jury du Tarn-et-Garonne M. Canitrot, gérant du République de Tarn-et-Garonne, pour la publication d'un article considéré comme diffamatoire.

M. M. a présenté la défense. Après l'audition de douze témoins, dont dix à charge, le jury a rapporté un verdict négatif, et le président a prononcé l'acquiescement de notre confrère.

On nous assure que le gouvernement français vient d'interdire le port de l'uniforme espagnol dans les départements limitrophes de l'Espagne.

On lit dans la Fraternité de Carcassonne :

Il paraît certain qu'une réunion bonapartiste a eu lieu ces jours derniers dans notre ville. Elle était présidée par un ex-député officiel de l'empire.

La réunion, toutefois, n'était pas nombreuse, un certain nombre de personnes, jadis plus ou moins dévouées à l'empire, ayant cru devoir décliner l'invitation qui leur était adressée.

Aussi les choses se sont-elles passées, nous dit-on, sans enthousiasme.

La séance d'installation de la commission municipale de Bordeaux a eu lieu sans incident. Le préfet, M. Pascal, et le maire ont prononcé des discours remplis de récriminations contre le conseil municipal, tout en se déclarant partisans d'une liberté « sagement réglée ».

La commission a élu secrétaire M. Adrien Maitre. On se souvient que M. Adrien Maitre a été candidat du parti monarchiste à l'une des dernières élections de la Gironde et qu'il n'a obtenu qu'une minorité dérisoire.

Le conseil municipal de Brives, frappé de suspension, a adressé aux électeurs un manifeste. La République, de Brives, est poursuivie pour avoir reproduit cette adresse.

La Charente publie la lettre suivante adressée

Cependant, il se ravisa :

— Après tout, répondit-il, légalement, ce ne sera plus qu'un Gervais.

— Oui, mais quand vous le rencontrerez la bêche ou la coignée, sur l'épaule, vous n'en saurez pas moins que c'est votre sang qui coule dans ses veines.

— Nous en aurons d'autres qui nous le feront oublier.

— D'autres quoi ? demanda Guillaume.

— D'autres rejets, cher monsieur, répondit le baron en se redressant avec orgueil, comme s'il se chargeait de les faire.

— Et pour quoi cela, je vous prie, jeune téméraire ?

— Parce que, moi vivant, et Modeste morte, Christian n'épousera personne.

— C'est peut-être vous qui l'en empêcherez ? demanda le gentilhomme, souriant de pitié, mais beaucoup plus sérieusement remué qu'il n'en avait l'air.

— Oui, monsieur le baron, ce sera moi. Si Christian voulait commettre cette indigne action de chercher l'oubli dans des liens nouveaux, je signifierais à qui de droit sa conduite passée, en même temps que la votre... à moins qu'il ne me tue, auquel cas l'avenir s'ouvrira à votre lignée future sous les auspices les plus honorables et les plus glorieux.

En ce moment, ce simple fils de Gervaise, ce paysan dégrossi, cet humble maître d'école était plus qu'un homme ; il y avait en lui du martyr chrétien mordu dans le Cirque. L'enthousiasme du bien, le sacrifice de soi-même, la passion exaltée le transfigurait.

M. de Bussières n'avait jamais rien vu ni entendu de pareil.

— Par la sainte ! jeune homme, dit-il,

sée par M. le général Trochu à l'un de ses anciens collègues de la Défense nationale :

Tours, 16 mai 1874.

Mon cher et ancien collègue, Je suis heureux de l'accueil que vous avez fait à mon envoi de livres, et touché des sentiments que vous m'exprimez à leur sujet.

Sur de mes impressions et de mes souvenirs, encore plus sûr de la sincérité et de la bonne foi avec lesquelles j'entendais les exposer, c'est de parti pris que j'ai répondu à l'enquête sans m'entendre préalablement avec mes anciens collaborateurs du gouvernement de la défense nationale, et sans les informer de mes intentions.

Il pouvait arriver que nous ne fussions pas entièrement d'accord sur les détails de la terrible situation où nous avions volontairement engagé nos efforts et notre responsabilité, mais j'étais assuré que nous ne pouvions pas différer sur le fond, et c'est cette conviction qui m'a conduit à agir comme je l'ai fait.

Mis personnellement en cause dans les rapports d'enquête en des termes très malveillants, par accusation directe ou par insinuation, je n'ai pas voulu me borner à plaider *pro domo mea*. J'ai demandé justice pour tout le monde contre des réquisitions passionnées où éclatent les colères politiques intéressées, les vengeances personnelles (dans les dépositions spécialement), les calculs les moins avouables, ensemble qui feraient de cette enquête, si elle devait être consacrée par l'Assemblée, un monument de décadence morale et politique.

Je vous prie d'agréer, etc. Général Trochu.

On peut différer d'opinion sur telle ou telle innovation proposée par la commission de décentralisation ; il ne saurait y avoir qu'un même jugement sur le vote de l'amendement Clapier, qui confère, pour deux ans, au pouvoir exécutif le droit de nomination des maires.

Le député des Bouches-du-Rhône a eu raison de railler la « politique individuelle » de ses collègues, politique qui consiste, a-t-il dit, à « poursuivre le triomphe d'une petite loi, d'un petit amendement ». Son amendement à lui était de fort calibre, on en doit convenir, et la mesure, à laquelle son nom restera attaché, est une de celles dont le souvenir ne s'efface pas et qui suffisent à définir une situation.

Bornons-nous donc à rappeler que M. Clapier avait été le rapporteur de la loi du 20 janvier 1874 ; que cette loi engageait d'une manière formelle le gouvernement aussi bien que l'Assemblée, et que, dans les explications fournies par le rapporteur comme dans les déclarations portées à la tribune par les orateurs ministériels, le caractère essentiellement transitoire de cette loi d'exception avait été solennellement affirmé. M. Pascal Duprat, ayant demandé que cet état provisoire ne pût être maintenu plus d'une année, c'est presque avec indignation que M. Clapier rappela qu'une loi organique municipale devait être présentée dans les deux mois qui suivraient la promulgation de la loi en discussion, et que, dès lors, il n'y avait pas lieu de tenir compte des restrictions inscrites dans l'amendement Duprat.

Ainsi que la justice fait observer hier M. Lenoël, M. Clapier, en demandant que ce provisoire, dont il ne voulait pas pour un an, durât deux années encore, a donc donné un démenti éclatant à ses précédentes déclarations. Il a, en outre, ce qui est beaucoup plus grave, entraîné l'Assemblée à se déjuger elle-même, en adoptant une résolution qui est « la négation absolue des dispositions votées par elle ».

On chercher l'explication d'un revirement aussi profondément regrettable ? Uniquement dans ce fait que le gouvernement et la droite conservatrice, sur laquelle les ministres ont la prétention de s'appuyer exclusivement, sentent la direction de l'esprit public leur échapper et les sympathies du pays leur faire plus complètement défaut tous les jours.

vous êtes un rude avocat ! Je commence à rendre justice à votre Francœur ; seulement au lieu de vous donner des gamin en sevrage, il aurait dû vous envoyer au barreau de Caen... Moi, j'en ai charge, si vous le voulez.

— Je vous remercie, monsieur le baron, nous verrons plus tard, mais pour le moment...

— C'est juste ; oui, il y a quelque chose de plus pressant... Et c'est bien vrai que Christian revient ?

Guillaume fit signe que oui.

— Savez-vous, jeune homme, que vous avez eu là une idée diablement hardie ?

— Je l'avoue, monsieur le baron, mais je n'avais pas le choix des moyens. D'ailleurs, Christian m'avait si souvent répété que, sous une enveloppe un peu boursée, vous étiez le meilleur des hommes...

— Ah ! Christian répétait cela... Mais voyons, mon garçon, soyons de bon compte ; s'il est vrai que cette jeune fille se meurt... Elle meurt de chagrin et de honte, repart vivement Guillaume ; ôtez le chagrin, dissipez la honte, en un mot, ouvrez-lui vos bras, et je ne lui donne pas quinze jours pour redevenir fraîche comme une rose.

M. de Bussières ne répondait plus : il réfléchissait.

— C'est étonnant comme ce gaillard-là m'a secoué et retourné, se disait-il ; j'aurais dû le faire jeter par la fenêtre vingt fois pour une... Eh bien ! non ; il a remué la corde sensible, il a trouvé le joint... Un Bussières ouvrier !

Duranton et sa fille avaient fini par m'écouter ; c'étaient toujours les mêmes rengaines monotones et à l'eau de guimauve ; ça me faisait l'effet d'une pinte de tisane sur un doigt de Bordeaux... Tandis que celui-ci... tudeu !

Sé rejeter sur des « nécessités temporaires » des nécessités d'ordre social, pour appuyer, comme l'a fait M. de Fourtoul, une proposition semblable à celle de M. Clapier, n'est-ce pas faire revivre, dans tout son lustre, la funeste théorie des gouvernements de combat, si solennellement condamnée par le vote du 16 mai ? Et combien sévèrement ne devra-t-on pas juger la conduite de l'extrême droite, qui n'a pas osé refuser hier au ministre le concours de celui-ci lui demandait, et qui devait réunir, encore une fois, dans une même pensée de coercition et d'hostilité à l'égard de la France libérale, les partisans de la légitimité et les champions de l'impérialisme !

LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance spéciale du Journal de Lyon

18 juin 1874.

Calypso, — je veux dire la droite, — ne peut se consoler du succès qu'a obtenu la gauche lundi dernier.

Dans sa douleur, elle emploie tous les moyens pour atténuer ce succès et pour l'annuler s'il est possible en suscitant contre le centre gauche et ses alliés les animosités, les rancunes des fractions adverses ou hésitantes de l'Assemblée.

Le premier de ces moyens consiste à persuader *urbis et orbis* qu'il y a là une intrigue menée par M. Thiers, ce *sinistre vieillard*, cette bête de l'apocalypse pour M. de Broglie et pour ses amis.

Dans ce but on annonce, par exemple, qu'une longue conférence a été tenue dans la soirée du dimanche au lundi entre les chefs du centre gauche et M. Thiers, et que bien avant dans la nuit les conjurés se sont séparés après avoir dressé leurs batteries et préparé toutes les trames de leurs abominables intrigues.

Puis, le triomphe obtenu, on rend compte d'un dîner qui a eu lieu mardi chez M. Casimir-Périer pour célébrer la victoire.

M. Thiers était à la droite de M^{me} Périé, après le café un moyen de conciliation avec le centre droit a été proposé, mais MM. Dufaure, Léon Say, et je ne sais qui encore ont repoussé tout arrangement et juré une haine à mort à la droite.

Telle est la légende, bien peu conforme à la vérité, je vous assure.

Et d'abord, au dîner de M. Casimir-Périer, dîner presque intime, auquel n'assistaient avec la famille de M. Périer qu'un petit nombre de membres de l'Assemblée, MM. Waddington, Berenger, par exemple, — ce dîner n'en figurait ni M. Thiers, ni M. Dufaure, ni M. Say.

Cette petite réunion avait si peu pour but de célébrer une victoire quelconque que les invitations avaient été lancées huit jours auparavant, à un moment où il était impossible de prévoir même que la discussion sur le projet du centre gauche aurait lieu le lundi.

Quant à l'action de M. Thiers sur la rédaction du programme elle a été absolument nulle.

Ces temps derniers, M. Thiers était convaincu qu'il n'y avait rien à faire avec cette Assemblée, que toute tentative d'une organisation quelconque était impossible, que la dissolution seule et à bref délai pouvait amener une solution.

Je ne sais si les idées de l'illustre homme d'Etat se sont modifiées depuis lors, mais ce que je puis affirmer c'est que, tant qu'a duré la discussion du programme dans le sein du centre gauche, il régnait dans la réunion comme une sorte de défiance contre les orateurs qui étaient censés représenter de près ou de loin les idées de M. Thiers. On était décidé à faire quelque chose et, à tort ou à raison, on craignait que les inspirations venues de l'hôtel Bagration ne fussent opposées à ces tendances conciliatrices dont le résultat immédiat devait être l'union des centres, le retard de la dissolution et l'affirmation des pouvoirs du maréchal.

quelle logique dans la discussion ! quel nerf dans les arguments !... C'est qu'il serait capable de faire comme il dit... notre race serait éteinte... Et puis, cette pauvre jeune fille... Après tout, elle est charmante, bien élevée... la famille est honnête... Je n'ai jamais voulu la mort de personne, moi, mais même des pécheresses : j'ai trop contribué à en faire. Je ne savais pas qu'elle fût à l'extrême... Et d'ailleurs, puisque Christian arrive... Le tout est de savoir me prendre. Ensuite, ce qui me tourmentait, c'était de paraître céder aux arguments du colonel ; comme cela, au moins, il ne pourra pas se targuer d'avoir tout conduit, tout mené à bonne fin...

Cette dernière considération ne fut pas la moins décisive.

Guillaume attendait l'arrêt presque avec confiance ; il se sentait vainqueur, tant les traits du vieux gentilhomme reflétaient ce qui se passait en lui.

— Eh bien, monsieur le baron, demandait-il, serai-je décidément le père de votre petit-fils ?

— Non, répondit M. de Bussières ; je l'autorise même à aller dire à ceux que cela intéresse que tu viens de gagner, en dernier ressort, une cause qu'avait déjà perdue, je ne sais combien de fois, maître Duranton...

XXIII

Le lendemain de cette entrevue décisive entre le baron et Guillaume, vers dix heures du matin, un jeune homme à cheval suivait, au galop, la route plantée de pommiers qui va de Caen au village de Chamblay.

Telle est la vérité et *nuuc erudimini*, apprenez comment on écrit l'histoire dans le Gaulois, le Français et ailleurs...

Ces anecdotes apocryphes, ces potins d'antichambre atteignent cependant leur but en partie ; ils entretiennent les défiances, attisent les haines et paralysent les tentatives faites par les esprits bienveillants et sincères pour amener une entente et créer une majorité sérieuse.

Pourquoi ne pas démentir ces bruits, me direz-vous ? Eh ! mon Dieu ! on aurait fort à faire à les démentir, car ils se reproduisent tous les jours, et il faudrait, pour suivre leurs traces multiples, infinies, créer un bureau ou une feuille des *Démentis*. Du reste, il en résulterait cet inconvénient que tout cancan non réfuté acquiescerait par cela même les caractères de la certitude et passerait pour la vérité absolue.

Quelques mots sur un autre sujet : Le projet financier de M. Wolowski a été assez vivement combattu à la dernière réunion de la Société d'économie politique. Il n'a pas grande chance d'être adopté par la commission du budget, ni par l'Assemblée, qui considéreront sans doute que le moment n'est pas très-favorable pour faire un emprunt de 1,500 millions.

D'un autre côté, le projet du ministre des finances soulève bien des objections ; le conseil d'Etat lui-même ne s'y est nullement montré favorable et repousse absolument l'idée de demander 16 millions aux droits d'enregistrement.

Déduction faite de ces 16 millions, le projet gouvernemental ne fournirait plus que 26 à 28 millions, somme tout à fait insuffisante dans les circonstances actuelles.

Il faudrait 45 à 50 millions.

Voici peut-être comment la question pourrait se résoudre.

Vous avez remarqué que les actions de la Banque ont un peu baissé et sont moins recherchées ces temps-ci. Les bénéfices de cet établissement diminuent ; ils diminueront de plus en plus à mesure que se feront les remboursements par le Trésor. Ce fait se comprend, puisque la somme de papier en circulation se trouve ainsi diminuée de 200 millions par année.

En présence de ces résultats, les actionnaires et les administrateurs de la Banque ne demanderaient pas mieux que de voir le chiffre des remboursements diminués et l'acquisition de la dette échelonnée sur un plus grand nombre d'années.

Dès lors un accord avec la Banque est possible ; il y a plus, la Banque peut elle-même demander que les 200 millions soient réduits à 150 et offrir en même temps de fixer l'époque à laquelle seront repris les remboursements en espèces.

Cette résolution une fois adoptée, et elle le serait certainement si l'initiative venait de la Banque, le Trésor bénéficierait de 50 millions par an et le budget serait équilibré.

M. Say n'a proposé pas autre chose dans la commission budgétaire de 1874 ; sa proposition était alors prématurée, elle se présente aujourd'hui dans des conditions qui en rendraient l'adoption désirable et feraient cesser une situation des plus embarrassantes.

L'échec de la proposition La Roche-foucauld-Bisaccia n'a pas découragé l'extrême droite, et M. Lucien Brun est, plus que jamais, persuadé que la monarchie peut seule sauver la France ; il se réserve donc d'en demander le rétablissement, au moment qui lui paraîtra favorable, et ne désespère point de l'obtenir. Mais si l'Assemblée refusait de se laisser convaincre, M. Lucien Brun et ses amis ne s'associeraient à aucun projet qui serait directement ou indirectement la négation de la monarchie.

Le Français prétend que cette politique « intransigente » ne le surprend pas ; mais, à coup sûr, il est visible qu'elle lui déplaît. L'organe du centre droit, estimant que la monarchie est ab-

— Eh ! dites donc, ma comère, demanda à sa voisine une paysanne de Conteville, c'est-il pas le jeune monsieur de Bussières, ce beau cavalier qui passe comme le vent ?

— M'est avis que oui.

— On le disait parti pour deux ans, même que la fille au Francœur en dépit comme une plante qui manque de soleil.

— Oh ! mais, pour ces riches, les années, c'est pas comme pour nous ; ça se manigabole à leur volonté.

— Ils peuvent faire quoi qu'ils veulent ; ça se blanchit toujours.

Laissons jaser et médire ces bonnes méchantes vieilles, pour suivre Christian, dont le cheval semblait en réalité avoir des ailes.

Les hameaux succédaient aux hameaux, mais il ne voyait rien, si ce n'est de temps à autre, quand les accidents de terrain le permettaient, tout là-bas, là-bas, au fond de la vallée, un clocher pointu, d'abord presque invisible, mais qui se dessinait peu à peu.

La matinée était charmante. Avril bourgeonnait ; le printemps s'hâillait de vert tendre ; il couvrait déjà de fleurs les branches épineuses de l'aubépine et de l'églantier. Les lilas balançaient au vent ses grappes parfumées ; les boutons d'or et les marguerites étalaient les prés ; de vagues senteurs de violettes et de muguet sortaient des buissons. On entendait, sous bois, le chant monotone du coucou et du roucoulement des tourterelles. Il faisait bon vivre, surtout pour ceux en qui, l'orage passé, le printemps du bonheur renaissait aussi.

(La suite à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 22 Juin 1874

68

LE ROMAN

soulement impossible dans les conditions où elle se présente, ne voit, dans la déclaration de M. Lucien Brun, que la résolution d'écarter tout ce qui ne serait pas la royauté légitime, et il se demande dans quel but l'extrême droite joindrait ses efforts à ceux des radicaux pour acculer la Chambre à une dissolution immédiate, sans organisation préalable. Peut-elle sérieusement croire que, dans des élections générales, elle aurait quelques chances de succès ?

La seule chose qui console un peu le Français, c'est que M. Lucien Brun ne parle pas au nom de la droite entière ; M. de Kerdel, en effet, se serait dit prêt à venir au septennat du maréchal, si l'Assemblée ne fait pas la monarchie, — et le Français profite de cette parole, pour établir la parallèle suivante :

M. de Kerdel est un royaliste aussi dévoué que M. Lucien Brun ; mais, de plus, il est patriote, et s'il n'oublie pas son roi, il pense à son pays. Parce qu'il ne peut rendre à la France la monarchie, il ne renonce pas pour cela à la garantir contre l'anarchie ou le césarisme.

Nous comprendrions tant d'agreur, si le Français opposait une solution nette et satisfaisante à la politique négative de M. Lucien Brun ; mais en vérité ne savons-nous pas à quoi nous en tenir sur la valeur des projets constitutionnels imaginés par M. de Broglie et pouvons-nous voir une garantie efficace contre l'anarchie et le césarisme ?

Le centre droit mérite le reproche qu'il adresse à l'extrême droite ; car il ne veut pas sacrifier ses préjugés à l'amour du pays.

L'extrême droite obéit à son amour de la royauté ; le centre droit, à sa haine de la République. L'extrême droite repousse toute solution qui n'est pas la sienne ; le centre droit, pour faire échec à la République, s'attache au provisoire et à l'équivoque.

Ces deux politiques ont le même résultat : impuissance de l'Assemblée, dissolution.

Propos lyonnais

ENTRE DEUX SELLES.

Non, depuis qu'il y a des centres au monde, je ne crois pas qu'on ait jamais vu un centre plus embarrassé que le centre droit. La sagesse des nations a toujours considéré comme une position particulièrement délicate la position d'un homme entre deux selles. Sauf le respect que je lui dois, c'est précisément dans cette situation que je me représente notre infortuné centre droit.

Ira-t-il à gauche, où l'appellent la raison, le patriotisme et son intérêt bien entendu ? Penchera-t-il à droite où le poussent irrésistiblement ses préjugés, ses racines, ses habitudes ? Telle est la double question que se posent les gens qui ont encore le courage de s'occuper des affaires publiques.

Et certes, étant donné ce casse-tête chinois qu'on appelle par euphémisme la politique, un abonné qui lit son journal tous les soirs, me paraît un mortel admirablement trempé, et pour tout dire, coulé en bronze. Oui, celui qui, ayant suivi attentivement jusqu'à ce jour les marches et les contremarches des partis, jouit encore après cela de la plénitude de ses facultés, est doué d'une solidité cérébrale que nos hommes d'Etat peuvent lui envier.

Car par quels avatars, par quelles transformations incroyables le centre droit n'a-t-il pas passé ? D'orientaliste convaincu ne l'avez-vous pas vu légiciste déterminé ? Cela s'appelait alors fusionnisme. Hélas, pauvre feuille desséchée, la légiciste a été emportée par le vent, et si je lui demande où elle va, elle me répond mélancoliquement :

Je vais où va toute chose,
Ou tout va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

Puis, le centre droit, qui ne pouvait être ni orléaniste, ni légiciste, a été septennaliste, mac-mahoniste, voire un tantinet bonapartiste. N'a-t-il pas en effet mis sa main poêlée dans la grosse main poilue de Raipol ?

Il faut reconnaître que le centre droit a vite retiré son appendice. Mais il ne l'a pas fait si rapidement qu'il n'ait été quelque peu froissé par la rude étreinte de son ami au gourdin. Le centre droit, à demi étranglé par les démonstrations cordiales de son allié, a bien juré qu'on ne l'y prendrait plus. Est-ce trop tard ?

L'avenir nous l'apprendra. En attendant, si je calcule bien, le centre droit a été tout ce que l'on peut être dans notre chère France, du côté réactionnaire, s'entend. Son histoire me rappelle les souvenirs classiques des métamorphoses d'Ovide. Il ne lui reste plus qu'une chose à tenter : c'est de se faire républicain.

J'ignore si cet honorable parti a les biceps d'Hercule, mais j'aime à me figurer le centre droit sous les traits et dans la position bien connue de ce demi-dieu. Vous n'avez pas tellement oublié votre mythologie, que vous ne vous rappeliez parfaitement la situation tendue où se trouva un jour le fils de Jupiter dans le carrefour d'une forêt.

Deux routes s'offraient devant lui. L'une large et facile en apparence, le tentait singulièrement. Là, pas de cahots, pas d'ornières, pas de précipices visibles sur les bords du chemin. Il lui semblait que sur cette route, on n'avait qu'à marcher devant soi, sans penser à rien.

L'autre dure, étroite, escarpée lui faisait l'effet d'un mauvais sentier vicinal. Ciel, que l'on devait transpirer, peiner, s'essouffler dans ce chemin montant, sablonneux mal aisé et de tous les côtés au soleil exposé !

On conçoit facilement toutes les perplexités du jeune Hercule. Ajoutez que deux déesses s'efforcent de l'attirer chacune de son côté. L'une, la volupté, lui indique la route facile qui aboutit à l'oubli, à la mort, au néant. L'autre, la vertu, lui montre le chemin pénible qui conduit à la gloire. On sait qu'Hercule choisit ce dernier parti et que ce jeune demi-dieu fit parfaitement son chemin dans le monde.

Eh bien, voilà exactement la situation du centre droit en ce moment critique de notre histoire. Il est assis au milieu de ce bois noir où s'enchevêtrent les lois, où pendent les amendements, où les projets et les contre-

projets s'entrecroisent dans un inextricable fouillis. Le soi est jonché d'articles desséchés et de paragraphes morts qui craquent sous les pieds. Au coin du bois, des hommes ornés de chapeaux défoncés, armés de gourdins noueux, attendent le moment favorable.

Sur un énorme projet de lois constitutionnelles recouvert de mousse, le centre droit est assis. Il a autour de sa tête une fraîche couronne d'amendements. Rêveur, il effeuille dans ses mains la loi électorale municipale. A ses pieds plusieurs lois fanées, parmi lesquelles on remarque le projet Chaurand sur le repos du dimanche, gisent jaunies et desséchées. S'il ne me trompe, le centre droit est perplexe.

Deux routes s'offrent à ses yeux. Laquelle prendre ? L'une est belle, large, ombragée ; c'est la monarchie. Il semble que sur cette voie admirablement carrossée, on n'a qu'à se laisser pousser par les zéphyrs. Mais prenez garde. La route, hélas ! ne va pas loin. Voyez-vous ce tournant, et au bout de ce tournant, un précipice ? Si l'on se penchait sur ses bords, on pourrait apercevoir dans ses profondeurs des routes brisées, des timons cassés. Ce sont les débris des différents chars de l'Etat qui ont versé dans ce gouffre.

L'autre route est moins agréable à la vue, peut-être. Elle monte ; elle promet des cahots. Pour tout dire, les cochers expérimentés pensent qu'il y aura du tirage. Mais patience. Voyez comme elle se déroule sur les flancs de la montagne. Arrivés au sommet, nous aurons la perspective des plaines grasses et fécondes. C'est la route de la République.

O centre droit, c'est à vous de choisir. Une beauté sur le retour, surchargée de faux cheveux, habilement fardée, et qui s'est efforcée de « réparer des ans l'irréparable outrage », vous montre la route plane et facile. Vous avez reconnu cette vieille coquette, la monarchie. Une belle fille un peu ébouriffée, un peu sauvage, mais resplendissante de jeunesse, vous montre l'autre chemin. Ici, c'est la vie et la fécondité, là, c'est la stérilité et la mort.

Quand je dis que la monarchie est stérile, peut-être me trompé-je ? Eh non ! la monarchie n'est pas incapable de produire quelque chose. Ne soyons pas injuste et partial à ce point ? Sachons reconnaître les mérites de nos adversaires. La monarchie ne peut pas nous donner un roi, c'est vrai. Mais elle peut nous amener l'empereur. Laissez agir quelque temps la droite, et vous verrez la monarchie accoucher de l'empire.

Est-ce donc cela que veut le centre droit ? Ce serait lui faire injure que de le supposer. On pourrait nous poursuivre pour outrage à l'Assemblée, et nous l'aurions mérité. Mais que le centre droit aise, sinon il pourrait tout à coup se réveiller sous l'empire, c'est-à-dire à Mazas.

On ne peut éternellement rester ainsi suspendu comme l'âne de Buridan entre ses deux mesures d'avoine. Il faut monter vers la gauche, ou dégringoler vers la droite. Il faut s'élever vers la République ou tomber en plein empire.

Les lois de la pesanteur ne peuvent se méconnaître indéfiniment. Par un prodige d'équilibre, le centre droit a pu se maintenir quelque temps en l'air. De pareils tours de force ont naturellement un terme. Les gauches et la droite se retirent. Plaise à Dieu que nous ne voyions pas, entre ces deux selles, les doctrinaires par terre.

Le Journal des Débats a publié hier matin, sur la crise ministérielle du 16 mai et la situation parlementaire, une longue note qui lui est adressée, dit-il, par une personne fort au courant de la crise. Nous en extrayons les passages suivants :

Après le vote du 16 mai et la chute du ministère de Broglie, M. de Goulard, qui acceptait la tâche de composer un nouveau cabinet, avait aussi à reformer une majorité nouvelle. M. de Goulard, qui paraissait représenter dans le ministère de Broglie l'élément modéré et conciliant, finit par consentir à rester aux affaires étrangères avec M. de Goulard. Celui-ci obtint également, quoique à grand-peine, l'acceptation de M. d'Audiffert-Pasquier, mais à la condition imposée par celui-ci, de l'exclusion de tout élément bonapartiste.

Une question toutefois se présentait : le maréchal se prêterait-il sans peine à cette exclusion ? Consentirait-il à se séparer du ministre des finances et du général du Barail ? M. de Goulard réussit à obtenir son sacrifice. M. de Goulard chercha ensuite, dans la droite modérée et dans le centre gauche, un appoint nécessaire à la constitution d'une majorité. Mais — on se tromperait grandement en pensant que M. de Goulard ait eu l'intention d'admettre le centre gauche à un partage régulier du pouvoir avec le centre droit. Cela n'était conforme ni à ses vues personnelles ni à son programme : il ne cherchait de ce côté qu'un appoint. Aussi s'adressa-t-il à des hommes placés sur la limite des deux centres, tels que M. Mathieu-Bodet et M. Cézanne.

M. de Goulard voulait cependant au moins un membre de la majorité du 16 mai. Il choisit M. Waddington.

Le correspondant des Débats fait remarquer que M. de Goulard aurait pu à coup sûr l'appui de la droite s'il avait fait entrer dans le cabinet d'autres membres du centre gauche, et il ajoute :

Et puis n'est-il pas permis de croire que M. de Goulard devait rencontrer dans l'esprit du maréchal, quant à l'admission du centre gauche, non certes de l'hostilité ni des défiances, mais des appréhensions et des doutes... Il le faut bien reconnaître, ce n'est point au centre gauche que le portent ses traditions, ses goûts, ses affinités, et s'il devait se laisser guider dans ses décisions par ses sympathies et par ses prédilections, nous ne craignons pas, en vérité, qu'il en dût venir à tout incliner de ce côté.

M. de Goulard avait à faire la part de la droite. Il s'adressa à M. de Kerdel, qui refusa, puis à MM. Tillaud et de Cumont, qui acceptèrent. La liste du ministère était complète.

Voici le programme qui fut adopté et que les Débats croient pouvoir reproduire textuellement :

1° L'opinion unanime du ministère est que l'organisation des pouvoirs du président de la République doit être faite le plus tôt possible.

2° Sur ce premier point, le ministère est décidé à opposer une question de cabinet à toute proposition ayant pour objet d'empêcher ou de retarder cette organisation.

3° Pour la discussion de la loi d'organisation des pouvoirs publics, l'opinion de la majorité du cabinet est que le titre actuel de président de la République soit conservé.

4° L'organisation des pouvoirs publics, telle qu'elle sera faite par l'Assemblée nationale, aura la durée légale pour les sept années qui expirent le 20 novembre 1880.

4° A cette époque, la souveraineté nationale prononcera dans la forme qui sera fixée par la loi constitutionnelle.

Sur les paragraphes 2, 3 et 4, qui expriment la majorité du ministère, la question de cabinet ne sera pas posée.

Tout semblait terminé. Mais la droite intervint, et la combinaison échoua. On sait que le 24 mai, à la suite d'une réunion de la droite, MM. Baragnot et Depeyre refusèrent leur concours au ministère en formation.

En même temps, l'extrême droite mettait en campagne ses émissaires, qui allaient trouver le maréchal et charitablement l'avertissaient des ténérités de son nouveau cabinet. On s'efforçait de peser sur ses résolutions, de l'effrayer sur les conséquences d'une si dangereuse entreprise, on travaillait à l'ébranler. M. de Goulard était lui-même déconcerté par l'attitude de la droite.

Il coulait au maréchal de se séparer de M. de Goulard. Il le pressait de chercher une combinaison qui lui permit de triompher de la crise. M. de Goulard résigna cependant son mandat. C'était dans la matinée du vendredi. M. de Goulard-Pasquier avait été le premier à s'en retirer. Restait M. de Goulard, qui, aidant des conseils de M. de Goulard, présida à la composition du « ministère d'affaires », qui fut aussitôt constitué.

ÉCHOS DE PARTOUT

M. le vice-amiral baron de La Roncière le Noury vient de rentrer à Paris, après avoir visité nos ports du Nord et les grandes usines métallurgiques de l'Etat. Président de la sous-commission chargée d'établir le budget du département de la marine, il a voulu se rendre compte par lui-même de diverses questions importantes concernant le personnel et le matériel des arsenaux.

Il a voulu voir dans quelle proportion il faudrait augmenter le chiffre du budget pour améliorer la situation de divers corps du personnel. Quant au matériel, le but de sa visite était de rechercher ce qu'il y avait encore de vieux matériel dont la marine pourrait tirer un parti avantageux, afin d'affecter ces sommes à des constructions nouvelles et d'augmenter le nombre des navires armés.

L'exposition du Chili en 1875 promet d'être brillante. Nous apprenons que le gouvernement chilien a fixé le mois d'août 1875 comme dernier délai pour la réception des marchandises exposées ; il accorde des avantages précieux pour le prix du transport entre Valparaíso et Santiago, et la libre entrée des articles compris dans certaines catégories du programme ; il s'engage à contribuer pour une somme de 200 francs au passage de tout ouvrier spécial chargé de la conduite de machines en exercice à l'exposition. Enfin, en dehors des prix généraux qu'il se propose d'établir, il a établi déjà les quatre prix spéciaux qui suivent :

1° Un prix de 1,000 piastres (5,000 fr.) pour matériel fixe et mobile de chemins de fer ;
2° Prix de 1,000 piastres (5,000 fr.), pour mesurage et distribution des eaux d'irrigation ;
3° Prix de 500 piastres (2,500 fr.), pour le meilleur appareil de sondage pour la reconnaissance des mines, tels que mèches ou vis perforatrices ;
4° Prix de 500 piastres (2,500 fr.), pour le meilleur traité sur les besoins et l'état social des classes agricoles du Chili, et sur les moyens les plus propres à l'amélioration de leur condition.

On annonce qu'au prochain congrès de Bruxelles il sera proposé d'interdire dorénavant l'emploi de balles en plomb mou. A ce sujet, le docteur Ruster, de Berlin, publie un rapport détaillé sur l'effet de ces balles, qu'il décrit comme des plus meurtrières. Les blessures qu'elles occasionnent, dit-il, sont de telle nature, qu'elles ressemblent, la plupart du temps, à celles que font les balles explosives. C'est là ce qui, pendant la dernière guerre, a induit les Allemands en erreur, et les a fait accuser les Français d'avoir employé, à plusieurs reprises des balles explosives.

Nous trouvons ces renseignements dans la Gazette de l'Allemagne du Nord, qui se montre dans le temps un des organes prussiens les plus acharnés à maintenir contre l'armée française l'odieuse accusation d'avoir employé des balles explosives.

Si l'on en croit la Liberté, tout dégénère, les chevaux comme les hommes ! On sait que le vainqueur du prix de cent mille francs, Trent, ne serait pas digne de gratter les sabots de Gladiator, si ce fameux cheval vivait encore ; mais, que serait-ce donc si, au lieu de parcourir trois mille mètres en moins de quatre minutes, il fallait renouveler aujourd'hui le prodigieux tour de force accompli, il y a une dizaine d'années, par une jumelle de pur sang, franchissant en dix heures quarante minutes et sans boire ni manger la distance de quatre-vingt-deux lieues qui sépare Londres d'York, par des routes difficiles et accidentées, avec un cavalier sur le dos !

Toute l'Angleterre se souvient de ce fait, et un nombre infini de livres destinés à l'enfance ont recueilli cette histoire. La jumelle, noire comme l'ébène et de petite taille, s'appelait Black-Bess ; elle était montée par un voleur fameux, du nom de Tarpin, qui fit cette route d'une seule traite pour échapper aux policiers, qui le traquaient. Il échappa à ses ennemis, mais Black-Bess mourut de fatigue en arrivant au but.

C'était une grande douleur pour nous, dit le Charivari, mais enfin nous nous figurons que notre chère ville de Strasbourg était annexée à la Prusse. Tous les journaux d'il y a trois ans avaient retenti de cet événement douloureux.

Il y avait bien du vrai dans ce bruit qui courrait alors : mais il paraît que la part d'une certaine exagération doit être faite.

Un jugement du tribunal de ladite ville nous jette, en effet, dans quelque perplexité à cet égard.

Des maçons venaient de terminer, je ne sais plus quel monument, et ils l'avaient couronné d'un drapeau tricolore, dans le but évident de plaire à la presque unanimité des passants.

De fait, la population s'était attroupée en donnant des signes de satisfaction.

Les maçons, aussitôt capturés par la police, furent traités devant les juges.

C'est maintenant que je vais vous entendre exclamer... Le jugement qui condamne les délinquants est motivé non sur la législation prussienne, mais sur une loi française datant de la Restauration, c'est-à-dire d'une époque où le drapeau tricolore était considéré comme séditieux pour les deux tiers au moins de sa surface.

D'où il résulte que l'Alsace, qu'on croyait gouvernée par Guillaume, a été rendue comme apanage posthume aux mânes de feu M. le comte de Provence (vulgo Louis XVIII) et de défunt M. le comte d'Artois (plus connu sous le nom de Charles X).

Et l'on s'étonne que l'équilibre européen soit un mythe !

Dirait-elle vrai, l'agence Havas ? Voici ce que nous raconte cette dame tousjours bien informée :

« On parle, dans les cercles politiques, de l'arrivée prochaine de M. le comte de Chambord dans les environs de Paris. »

Oh ! mon Dieu, et les nouveaux forts qui ne sont pas seulement commencés !

Comment les peuples vraiment libres entendent la liberté de la presse. Je n'ai pas besoin de dire que l'histoire ne se passe pas en France.

Nous sommes en Hollande : Au moment où une commission s'occupe de formuler une nouvelle loi sur la presse, je re trouve une note sur le procès le plus curieux qui, certes, ait jamais été plaidé.

Un jour, j'ai écrit en parlant du roi : « Nous n'appréhensions pour le roi ni sympathie, ni estime personnelle... qui veut se faire respecter doit se rendre respectable... »

Le procureur de l'Etat réclamait une condamnation rigoureuse. Le tribunal, après deux heures de délibération, rendit le jugement suivant dont les termes doivent être conservés :

« Attendu que l'estime personnelle pour une personne, quelque haut placée qu'elle soit, ne se commande pas et qu'elle dépend nécessairement de la manière dont cette personne s'agit envers nous.

« Que le prévenu déclare positivement qu'il ne peut avoir d'estime personnelle pour le roi, parce qu'il croit que Sa Majesté ne s'est pas comportée envers lui de manière à lui inspirer de l'estime... »

« Déclare le prévenu non coupable. » Ceci avait lieu en 1847. Le journal avait pour titre *Asmodée*, et se publiait à Amsterdam. Le roi se nommait Guillaume II.

On cria : Vivent les juges hollandais ! N'est-ce pas là un rare exemple du respect de la liberté de la presse ?

Impressions réciproques de la moitié des hommes sur l'autre moitié : B... était allé visiter une maison de santé récemment établie par un médecin aliéniste de ses amis.

Le docteur, appelé quelques instants, laissa le visiteur en tête-à-tête avec une dame.

Il causèrent, firent un tour de jardin ; puis le docteur rentra — et l'ami prit congé de lui.

Tous deux se rencontrent ce matin sur le boulevard.

— Vous m'avez laissé avec une jeune femme charmante, dit le visiteur de l'autre jour, mais j'ai reconnu tout de suite son état de démence. Quel dommage ! si jeune et si jolie une conversation décousue, des idées extravagantes...

— Mais, s'écria le docteur, elle n'est pas folle du tout, c'est ma femme.

— Ah ! bah ? — Et ce qu'il y a de bon, c'est qu'elle m'a dit de vous : Celui-là, ta ne le guériras jamais !

Un bataillon carliste était logé dans un village de Biscaye et y commettait, comme on dit, les quatre cent mille coups.

Un étranger vint à passer sur la place. Aussitôt il est attaqué par ces bandits, et dévalisé prestement de son porte-monnaie, de son manteau et de son habit.

Le malheureux, en bras de chemise, s'en va se plaindre à un des capitaines carlistes, qui lui répond :

— Mon ami, quand ces soldats t'ont volé, avais-tu ce pantalon-là ?

— Oui, capitaine.

— Alors, dit le capitaine, qu'est-ce que tu me chantes... Si mes gens l'avaient volé, soit certain qu'ils l'auraient emporté jusqu'à ta chemise.

Un enseigne de mon quartier : Incessamment l'ouverture du nouveau propriétaire.

Une autre qui prouve, hélas ! que la légende de Béranger et de sa Lisette va se faussant tous les jours.

On lit au-dessus de la boutique d'un liquoriste : A L'ANISSETTE DE BÉRANGER.

Tuez-vous à faire des chansons et à avoir une Lisette !

Cham nous conduit aujourd'hui à l'Assemblée, à la gare Saint-Lazare, et à l'Opéra Comique, où nous entendons la messe de Verdi.

A L'ASSEMBLÉE.

Entre deux députés : — Nous sommes dans un cercle vicieux. — Parbleu ! un cercle qui a deux centres.

GARE SAINT-LAZARE.

Un agent à un employé du chemin de fer : — Oh ! yes ! où conduirait cette ligne ? — Pour le moment au poste.

OPÉRA COMIQUE.

Une vieille dame à la contrôlease : — Pardon, madame, c'est M. Verdi, quels sont les jours où il confesse ?

CHRONIQUE

Voici de quelle façon se sont répartis les votes des députés du Rhône sur l'amendement de M. Clapier, prorogé pour deux ans la loi du 20 janvier sur la nomination des maires, amendement qui a été adopté hier par l'Assemblée nationale :

Ont voté pour : MM. Glas, de Mortemart, de Saint-Victor.

Ont voté contre : MM. Ducarre, Jales Favre, Flotard, Guyot, Le Royer, Mangini, Millaud, Ordinaire.

Absent par congé : M. Perret.

Il n'est donc pas douteux que ce sont les Lyonnais qui ont eu les honneurs de la réunion.

M. Martel de Janville, de Paris, et M. le capitaine Fanz, de Londres, ont trouvé, en conséquence, de dignes partenaires en MM. Jarrosson, Ribollet, Lyonnet, Estienne, Ferber et Pitrat.

Pourtant M. le capitaine Fanz est bien connu sur le turf des tireurs.

Quant à M. de Janville, il vient de gagner, jeudi dernier, le grand prix de Paris, consistant en 5,000 francs et un objet d'art de 2,800 francs, et avant hier vendredi, il a remporté, toujours à Paris, un nouveau prix de 2,000 francs.

Nos tireurs lyonnais, moins célèbres, moins expérimentés même, ont néanmoins fait très-bonne contenance, et c'est un lyonnais, M. Jarrosson, qui a gagné le grand prix de la Société de tir, se composant d'une superbe coupe en or, d'une valeur de 500 francs, d'une bourse de 500 francs et d'une poule de 50 francs.

Nous en félicitons vivement notre compatriote, qui, d'ailleurs, a admirablement tiré.

La fête a commencé à deux heures précises par une poule d'essai d'un louis, à laquelle ont pris part 25 tireurs environ.

M. Segaud, de Lyon, est resté le dernier et a remporté, en conséquence, le prix.

A trois heures, on a tiré le grand prix, consistant en une bourse de 500 francs, sur laquelle le deuxième prélève 35 0/0 et le troisième 25 0/0.

Il fallait abattre 5 pigeons à 24 mètres. 2 pigeons manqués entraînaient la mise hors des concours.

Après les cinq tours, un certain nombre de tireurs s'étaient trouvés *ex æquo*, il a fallu recommencer jusqu'à ce qu'il ne restât plus qu'un vainqueur.

Le prix s'est débattu successivement entre 12, puis entre 3 tireurs.

Enfin M. Jarrosson ayant abattu 11 pigeons sur 12, dont 10 de suite, a été proclamé vainqueur.

M. le comte Fanz venait ensuite avec 10 pigeons.

M. Lyonnet était troisième avec 8.

La liquidation du 1^{er} prix s'est élevée à 700 francs plus l'objet d'art.

Aussitôt après a commencé le 3^e tir dont le prix était offert par les Cercles du Jockey-Club et du commerce.

Le prix consistait en un objet d'art de 500 francs, ajouté à une poule de 50 francs, sur laquelle le 2^e prélève 30 0/0 et le 3^e 20 0/0.

Le tir avait lieu par double, c'est-à-dire qu'il fallait les tuer tous les deux avec les deux coups de la carabine.

Le gagnant devait avoir fait deux doubles consécutifs.

M. Pitrat, de Givors, ayant seul fait les deux doubles, a obtenu le premier prix.

Comme les pigeons commencent à manquer, il a été convenu entre les tireurs restants que le 2^e et le 3^e prix seraient gagnés au tir simple à 24 mètres.

M. le vicomte de Janville et M. Ribollet ont obtenu les deux prix.

Une poule fut alors organisée entre 20 tireurs à peu près à 28 mètres.

Après une lutte assez longue, MM. de Janville et Ribollet, qui étaient *ex æquo* se sont partagés la poule.

Il était sept heures passées.

Peu de monde, par malheur, à cette intéressante réunion.

Pou de dames surtout. Nous en avons compté 20 à peine.

Pou de toilettes par conséquent. La tribune réservée était à peu près pleine, il est vrai, mais elle est si petite que, tout bien décompté, elle ne devait pas contenir plus de 150 personnes.

L'enceinte des tireurs était bien garnie. Belle fête en somme, qui promet pour mardi une fête plus brillante encore s'il plait au ciel.

Nous décomposons, dans le Temps, les renseignements suivants sur M. Jules Janin, l'émiment critique dont nous avons annoncé hier la mort :

« Jules Janin, était né à Saint-Etienne, en 1804. Au collège Louis-le-Grand, où il avait fait ses études, il s'était fait remarquer par son opposition voltairienne au système d'enseignement de la Restauration. Il écrivit d'abord dans les feuilles de théâtre, du Figaro, dans la Quotidienne. Puis il aida à fonder la Revue de Paris, et publia son premier roman : *Une mort et la Femme guillotine*. En 1830, il donna la *Confession*, roman politique et religieux, que la nouveauté du style signala l'attention du public. Bientôt après il publia *Barbave*, suite d'épisodes animés. En 1836, il devint le feuilletoniste dramatique du Journal des Débats.

Lorsque la révolution de février eut renversé Louis-Philippe, le critique aborda quelques-fois les questions politiques, soit pour réhabiliter le roi déchu, soit pour combattre les hommes du nouveau pouvoir. Il revint bientôt à ses causeries littéraires et continua à publier de nombreux volumes : *Contes fantastiques*, *Contes nouveaux*, les *Catacombes*, la *Religieuse de Toulouse*, *Cours sur l'histoire du journal de France*, la *Normandie historique*, *pittoresque et moderne*, une traduction en prose d'*Horace*, la *Poésie et l'éloquence à Rome*, *Béranger et son temps*, *l'Histoire de la littérature dramatique*, qui n'est que le recueil de ses principaux feuilletons, etc.

Après avoir échoué plusieurs fois, entre autres avec un certain éclat en 1865, la candidature de Jules Janin à l'Académie française réussit enfin en 1872.

Jules Janin avait dû renoncer l'année dernière à la critique dramatique,

chantier. A leur base, les murs de la tour, dont on a laissé subsister une faible partie jusqu'à la reprise des constructions adjacentes appuyées sur eux, ont juste un mètre d'épaisseur.

A leur sommet, c'est-à-dire à la hauteur du cinquième étage; ils arrivaient, par suite de retrais successifs, à ne plus avoir que 35 centimètres.

Dès lors il est facile de comprendre pourquoi, malgré la diamètre de son plan circulaire, cet édifice n'avait pu tenir longtemps debout, et s'était écroulé au moment même où on le construisait, en l'année 1827, après une pluie d'orage.

Tout était insensé dans ce projet : La conception première et l'exécution, et celui qui avait imaginé n'obtient d'autre résultat que de faire oublier à Lyon ce que l'on appelle jadis les *Ponts-Noirs*; folies qui sont bien dépassées de nos jours dans les maisons de campagne et les châteaux qui se bâissent de toutes parts et que l'on n'appelle plus que des folies.

Pitrat n'était pas homme à vouloir en démordre, et après avoir remonté sa tour à la hauteur où nous l'avons vue, il y installa des instruments d'optique.

Douze ans environ plus tard, elle se lézarda et faillit s'écrouler de nouveau.

L'affaire était mauvaise; l'observatoire ne recevait que de loin en loin des curieux, et Pitrat fut enclenché de rencontrer un original comme lui qui consentit à échanger ses domaines de la Virginie contre les terrains et les bâtiments qu'il possédait sur le plateau du Mont-Sauvage.

Pitrat partit pour l'Amérique et l'on n'en entendit plus parler.

M. Fournier, qui se faisait appeler de Virginie, s'installa à son lieu et place, et fit construire à grands frais, à l'est de la tour, de vastes bâtiments divisés en logements meublés avec un certain luxe, des serres, des jardins, des salles de billard et de conversation, un belvédère éclairé par des vitraux, qui existe encore et qui est pittoresquement agencé et décoré. Il comptait y attirer des familles aimant le bon air et la belle vue. Personne ne vint. En voici peut-être la raison principale.

M. Fournier de Virginie faisait des vers et de plus des tragédies, qu'il venait lire en ville aux infortunés qui arrivaient à main armée, c'est-à-dire en leur apportant un manuscrit sous la gorge.

La principale distraction qu'il ménageait aux locataires de son hôtel meublé, c'était encore la lecture de ses pièces de vers dont une seule s'adressait au public du théâtre, mais ne l'allait pas deux fois.

Les rares locataires qui avaient essayé ses pièces, n'eurent donc pas de successeurs.

Un restaurant vaste et assez élégant fut adossé à la tour du côté du couchant. Des fêtes avec feux d'artifice y furent organisées; rien n'y fit. La propriété dut être vendue et les religieuses de St-François d'Assises l'achetèrent.

Elles érigèrent une immense croix à la place du toit de navire que M. Fournier avait planté au sommet de la tour, afin d'aller chercher plus haut, disait-il, ses inspirations poétiques, et de contempler les astres de plus près.

Cette croix dut être élevée de la toiture formant terrasse qui abritait l'atelier du peintre Bonnet et qu'elle arrachait peu à peu par les temps d'orage.

Les étages au-dessous devinrent une arche de Noé. Ils avaient été divisés en petits appartements loués à de petits ménages. Tout tremblait dans cette baraque lorsque le vent soufflait.

Pour remettre les choses en bon état, il fallait une somme trop ronde, et les religieuses se sont décidées à faire démolir la tour de fond en comble. L'ancien restaurant, elles l'ont converti en école municipale, et dans quelques années personne ne se souviendra de la Tour-Pitrat, excepté ceux qui auront conservé la collection du petit journal qui portait son nom.

Nous doutons qu'il y en ait beaucoup.

Côte-d'Or. — La chambre de commerce de Dijon, appelée à émettre un avis sur les projets de chemin de fer de Dijon à Bourg, a reconnu que le tracé proposé par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée était remarquablement direct, est préférable à tous les autres projets étudiés jusqu'à ce jour, et a émis le vœu que la préférence soit donnée au projet proposé par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

La chambre de commerce, en appelant de tous ses vœux la prompte exécution du chemin, mais à la condition expresse qu'il sera construit avec deux voies, a demandé qu'un embranchement soit établi pour desservir la ville et le port de Saint-Jean-de-Lozère.

VAR. — On écrit de Toulon, 19 juin : Les derniers incendies ont produit un assez singulier résultat.

A la suite d'une inspection imprévue des coffres de travail des ouvriers des constructions navales, M. le vice-amiral, préfet maritime, a infligé trois jours de prison à vingt-un de ces hommes, qui avaient des allumettes chimiques dans leur matériel d'outillage.

Cette punition, infligée à titre d'avertissement, a produit une panique générale dans tous les ateliers du port, où l'on a exécuté une razziée complète des produits Roche et Casseuse, qui ont disparu en toute hâte. On a dû envoyer une quantité prodigieuse de cet article prohibé.

VAR. — On écrit de Toulon, 19 juin : Les derniers incendies ont produit un assez singulier résultat.

A la suite d'une inspection imprévue des coffres de travail des ouvriers des constructions navales, M. le vice-amiral, préfet maritime, a infligé trois jours de prison à vingt-un de ces hommes, qui avaient des allumettes chimiques dans leur matériel d'outillage.

Cette punition, infligée à titre d'avertissement, a produit une panique générale dans tous les ateliers du port, où l'on a exécuté une razziée complète des produits Roche et Casseuse, qui ont disparu en toute hâte. On a dû envoyer une quantité prodigieuse de cet article prohibé.

VAR. — On écrit de Toulon, 19 juin : Les derniers incendies ont produit un assez singulier résultat.

A la suite d'une inspection imprévue des coffres de travail des ouvriers des constructions navales, M. le vice-amiral, préfet maritime, a infligé trois jours de prison à vingt-un de ces hommes, qui avaient des allumettes chimiques dans leur matériel d'outillage.

Cette punition, infligée à titre d'avertissement, a produit une panique générale dans tous les ateliers du port, où l'on a exécuté une razziée complète des produits Roche et Casseuse, qui ont disparu en toute hâte. On a dû envoyer une quantité prodigieuse de cet article prohibé.

VAR. — On écrit de Toulon, 19 juin : Les derniers incendies ont produit un assez singulier résultat.

A la suite d'une inspection imprévue des coffres de travail des ouvriers des constructions navales, M. le vice-amiral, préfet maritime, a infligé trois jours de prison à vingt-un de ces hommes, qui avaient des allumettes chimiques dans leur matériel d'outillage.

Cette punition, infligée à titre d'avertissement, a produit une panique générale dans tous les ateliers du port, où l'on a exécuté une razziée complète des produits Roche et Casseuse, qui ont disparu en toute hâte. On a dû envoyer une quantité prodigieuse de cet article prohibé.

VAR. — On écrit de Toulon, 19 juin : Les derniers incendies ont produit un assez singulier résultat.

A la suite d'une inspection imprévue des coffres de travail des ouvriers des constructions navales, M. le vice-amiral, préfet maritime, a infligé trois jours de prison à vingt-un de ces hommes, qui avaient des allumettes chimiques dans leur matériel d'outillage.

Cette punition, infligée à titre d'avertissement, a produit une panique générale dans tous les ateliers du port, où l'on a exécuté une razziée complète des produits Roche et Casseuse, qui ont disparu en toute hâte. On a dû envoyer une quantité prodigieuse de cet article prohibé.

VAR. — On écrit de Toulon, 19 juin : Les derniers incendies ont produit un assez singulier résultat.

A la suite d'une inspection imprévue des coffres de travail des ouvriers des constructions navales, M. le vice-amiral, préfet maritime, a infligé trois jours de prison à vingt-un de ces hommes, qui avaient des allumettes chimiques dans leur matériel d'outillage.

Cette punition, infligée à titre d'avertissement, a produit une panique générale dans tous les ateliers du port, où l'on a exécuté une razziée complète des produits Roche et Casseuse, qui ont disparu en toute hâte. On a dû envoyer une quantité prodigieuse de cet article prohibé.

Vernon. — Amiral, 67 kil.
Comte d'Evry. — Mlle de Cabourg, 66 1/2 kil.
M. Sichel. — Corvèze, 64 1/2 kil.
L. André. — Belvédère, 62 1/2 kil.

Prix du Jockey-Club de Lyon — 4000 fr.

(HANDICAP)
Acceptation des poids

MM.
H. Jennings. — Arsiné, 4 ans, 62 kil.
P. Aumont. — Figeur II, 3 ans, 60 kil.
J. Lefebvre. — Exilé, 3 ans, 57 kil.
L. André. — Barcarole, 3 ans, 56 kil. 1/2.
P. Aumont. — Emerance, 3 ans, 55 kil.
Comte R. de Nicolay. — Pasteur, 3 ans, 55 kil.
L. Barresse. — Houdan, 3 ans, 53 kil.
J. Lefebvre. — Blanchette, 3 ans, 51 kil. 1/2.
H. Jennings. — Aurore, 3 ans, 48 kil. 1/2.
E. de la Charme. — Buffon, 3 ans, 48 kil. 1/2.
L. Barresse. — La Christinière, 3 ans, 48 kil.

(Le Journal de Lyon publiera demain le programme de la deuxième journée des courses.)

Deuxième jour. — Lundi 22 juin

Prix du ministère — 3,000 fr.

MM.
P. Aumont. — Figeur II, 3 ans.
P. Aumont. — Emerance, 3 ans.
H. Jennings. — Arsiné, 4 ans.
L. André. — Barcarole, 3 ans.
I. Lyon. — Louvigny, 4 ans.

Prix de la Tête-d'Or — 1,500 fr.

Engagements jusqu'à dimanche 21 juin, à 8 h. du soir.

Prix de la Société d'encouragement (1^{re} série) — 5,000 fr.

MM.
Moreau Chaslou. — Genius, 3 ans.
L. de Dorlodot. — Borée, 4 ans.
P. Aumont. — Emerance, 3 ans.
L. André. — Barcarole, 3 ans.
H. Jennings. — Arsiné, 4 ans.
I. Lyon. — Louvigny, 4 ans.
Comte R. de Nicolay. — Pasteur, 3 ans.

Grand prix du Conseil général — 4,000 fr. — (STEEPLE-CHASE HANDICAP)

MM.
Baron Finot. — Nestor II, 77 kil. 1/2.
Comte d'Evry. — Amadou, 74 kil.
Baron de Rochetaillée. — Thabor, 68 kil. 1/2.
Baron de Rochetaillée. — Glos, 64 kil. 1/2.
E. Vernon. — Amiral, 64 kil. 1/2.
Comte d'Evry. — Mlle de Cabourg, 64 kil. 1/2.
M. Sichel. — Corvèze, 62 kil. 1/2.
L. Barresse. — Belvédère, 61 kil. 1/2.

Prix du Chemin de fer — 2,000 fr.

(HANDICAP LIBRE)
Le handicap sera publié le dimanche, 21 juin, dans la soirée.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Séance du 20 juin 1874

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur les propositions relatives à l'organisation municipale.

L'Assemblée passe à l'article 14, qui est relatif à la nomination des maires.

M. Clapier développe un amendement tendant à remplacer l'article du projet de loi par l'article suivant :

« La loi du 20 janvier 1864 continuera d'être en vigueur sans modification pendant le délai de deux années à partir de la promulgation de la présente loi. »

Cette loi du 20 novembre, dit l'honorable membre n'a pas eu les fastes effets qu'on affectait de redouter. Elle a pour elle la sanction de l'expérience. (Bruit à gauche.) Sans prétendre qu'elle doive former la base de notre organisation municipale définitive, on peut soutenir qu'il est opportun d'en prolonger l'application.

Grâce à la sagesse du maréchal et au concours de l'Assemblée, la confiance régnait dans le pays; le 8 p. 100 s'est élevé à 95 francs, l'emprunt de la Banque a atteint 1,200 millions (Bruit à gauche); et le mouvement des transactions est relativement satisfaisant. Faut-il enlever au gouvernement un moyen de maintenir la tranquillité publique, condition première de prospérité?

Les partis politiques ne dissimulent pas le projet, leur désir de renverser le gouvernement. Peut-on, dans cette situation, songer à le désarmer? (Très-bien à gauche.)

L'Etat a le droit de demander des sacrifices à la commune, comme il en demande à la famille; pour porter toutes les responsabilités qui pèsent sur lui, il faut qu'il ait la puissance et l'autorité.

On dit que le maire, ayant à la fois des attributions municipales et des attributions gouvernementales, doit relever à la fois de la commune et de l'Etat; mais ce qui peut être applicable dans les temps calmes et normaux n'est pas dans les temps troublés comme le nôtre.

Pour que le pays inquiet se rassure, il faut deux choses : que l'Assemblée constitue énergiquement le pouvoir du gouvernement et se constitue elle-même; c'est le seul moyen de prévenir la recrudescence du bonapartisme, qui n'est que le fantôme de l'autorité apparissant aux masses. Sans l'union de toutes les forces conservatrices, la démocratie perdra la France en se perdant elle-même. (Applaudissements à droite.)

M. Lenoël rappelle que, d'après la loi du 20 janvier, le droit de nomination des maires ne devait appartenir au gouvernement que jusqu'au vote de la loi organique municipale, et que cette loi organique devait être présentée dans un délai de deux mois, soit par la commission, soit par le gouvernement.

Il a donc pris l'engagement de faire une loi municipale; la commission et le gouvernement ont formellement reconnu le caractère transitoire de la loi du 20 janvier, et maintenant on propose d'en prolonger l'application pendant deux ans ! D'ailleurs, la loi n'a pas été appliquée conformément à l'esprit dans lequel elle devait être votée; l'Assemblée ne voudra pas en consacrer les résurgences pendant deux années de plus.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, dit que, lors de la première délibération, il avait expressément réservé le droit de revendiquer la nomination des maires par le gouvernement. Depuis lors, la situation s'est modifiée; l'amendement de M. Clapier, en ajournant la solution théorique de la question et en prolongeant de deux ans l'effet de la loi du 20 janvier, donne satisfaction à toutes les opinions conservatrices; le gouvernement se rallie à cet amendement et en recommande l'adoption à l'Assemblée. (Très-bien à gauche.)

La question de la nomination des maires est extrêmement délicate, mais tout le monde s'accorde à reconnaître que, tous les principes réservés, dans une situation troublée, la nomination des maires par le gouvernement peut être une nécessité temporaire.

Tout le débat se réduit donc à savoir s'il y a lieu de persévérer actuellement dans le système temporaire de la loi du 20 janvier.

Il faut se placer en dehors des théories; en fait, dans les conditions où le pays se trouve, il est indispensable que le maire soit à la nomination du gouvernement. Même en temps normal, il y a dans la commune des compétitions, des antagonismes; mais dans les temps de trouble, à la suite des grandes secousses, ces antagonismes prennent un caractère exceptionnellement ardent.

Pour que le maire puisse prévenir ou dominer ces conflits, il importe qu'il reçoive l'investiture du gouvernement.

Les deux grands maux du pays sont l'affaiblissement du principe d'autorité et l'abaissement des caractères. (Applaudissements.)

On relèvera les caractères par l'éducation nationale, on relèvera le principe d'autorité en faisant en sorte que, partout, il soit dignement représenté. Il faut que le maire soit, dans la commune, l'arbitre respecté de tous; il ne faut pas qu'il soit le chef ou pour mieux dire l'esclave d'un parti.

Dans l'intérêt même de la commune, le maire doit être au-dessus des coteries.

C'est donc à la fois au nom de l'intérêt social, gouvernemental et communal que le gouvernement réclame la nomination des maires. Il n'en fera usage dans l'intérêt d'aucun parti. (Réclamations à gauche.)

Baron Finot. — Nestor II, 78 1/2 kil.
Comte d'Evry. — Amadou, 75 kil.
Baron de Rochetaillée. — Glos, 67 kil.

1^{er} prix du Conseil général. — 2,000 fr.

(STEEPLE-CHASE HANDICAP)
Acceptation des poids.

MM.
Baron Finot. — Nestor II, 78 1/2 kil.
Comte d'Evry. — Amadou, 75 kil.
Baron de Rochetaillée. — Glos, 67 kil.

tions à gauche.) Ceux qui réclament n'ont pas le droit de parler au nom de la liberté; car ils ont cette singulière fortune de s'apercevoir quand ils sont dans l'opposition et d'opprimer la liberté quand ils sont au pouvoir. (Applaudissements. — Bruit.)

M. le ministre cite une circulaire d'un préfet du 4 septembre réclamant, pour les préfets, non seulement le droit de révoquer et de remplacer les maires, mais celui de les éloigner au besoin de leur résidence. (Exclamations et applaudissements à droite.)

L'Assemblée peut voter l'amendement de M. Clapier, elle ajoutera ainsi un service de plus à tous ceux qu'elle a déjà rendus au pays, services éclatants que la passion et la calomnie contemporaines peuvent nier, mais que l'histoire enregistrera et que la postérité proclamera. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Béranger dit que M. le ministre de l'intérieur a déplacé le débat en le portant sur le terrain de la passion politique. L'orateur a proposé un amendement qui tend à la nomination des maires par le gouvernement, à condition qu'ils soient choisis dans le sein du conseil municipal.

C'est sur cette base que se sont toujours rencontrés les partisans d'une sage décentralisation.

Aucun danger précis n'a été signalé pour justifier le maintien d'une loi exceptionnelle; mais s'il y en a, espère-t-on le conjurer en donnant au gouvernement le droit de choisir les maires en dehors du conseil municipal?

Ce qu'on veut introduire dans la loi, sous prétexte de mesure provisoire, c'est un droit exceptionnel qu'on espère bien perpétuer, et qui ne tend à rien moins qu'à supprimer le droit communal en installant, dans chaque commune, à la place du maire, un commissaire du gouvernement.

Il faudrait au moins que le pouvoir justifiât ses iniquités.

Y eût-il des faits nouveaux, il faut se rappeler que les conseils municipaux actuels ont été élus en 1871 dans les plus mauvaises conditions. Les élections prochaines offriront plus de garanties. Craint-on un mouvement d'opinion dans le sens indiqué par une récente élection?

Mais cette élection est venue précisément à la suite du renouvellement des municipalités. On ne peut sérieusement craindre les réactions de la rue. On la bien vu tout récemment. D'ailleurs, les moyens exceptionnels employés plus qu'ils ne rapportent.

C'est à la loi de 1831 qu'il faut revenir, en donnant au gouvernement le droit de choisir les maires dans le conseil municipal.

Cette loi a été rendue dans des temps plus troubles que le nôtre, mais, sous l'autorité de l'illustre Casimir Périer, on avait compris la liberté en pratiquant le pouvoir. (Applaudissements à gauche.)

M. de Labassetière déclare que ses amis et lui auraient accordé la liberté au sommet, si l'on avait accordé l'autorité à la base. Mais ses garanties ont été refusées; dans ces conditions, ils doivent avant tout se préoccuper du point de vue social; ils ne refuseront donc pas au gouvernement un pouvoir qu'il déclare nécessaire. (Très bien à droite. — Aux voix.)

L'amendement de M. Clapier est mis aux voix et à la majorité de 358 voix contre 329 sur 687 votants, est adopté.

M. Lucet dit que la minorité de la commission, qui avait repris le projet, déclare, en présence du vote qui vient d'intervenir, retirer le projet de loi. (Exclamations et rires.)

M. Paris déclare reprendre le projet et demande le renvoi à lundi de la suite de la discussion.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 heures.

Nouvelles du Matin

PARIS
(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

20 juin.

Le vote de l'amendement Bardoux a déterminé dans tous les journaux de la droite et du centre droit un véritable concert de gémissements. L'ancienne majorité, dit l'un, continue de se dissoudre; au contraire la gauche fait constamment de nouvelles recrues et, si on n'y prend garde, elle conduira tout doucement l'Assemblée à la dissolution.

La Chambre, dit l'autre, ne peut plus faire des lois organiques de longue haleine, surtout si le gouvernement du maréchal ne jette pas le poids de son influence dans le plateau de la balance.

Pour le moment, chaque vote est l'occasion d'une dislocation nouvelle qui rapproche de l'heure de la dissolution.

La conclusion du premier est qu'il faut faire la monarchie; celle du second, c'est qu'il faut faire le septennat. Mais c'est justement ces deux thèses contradictoires qui empêchent la formation de toute majorité de droite, et le maréchal n'y peut rien avec ses ministres pas plus que le centre droit avec ses propositions constitutionnelles.

Justement, le Journal des Débats a publié ce matin un historique complet de la crise ministérielle, apporté par l'un de ses collaborateurs, M. Bérard-Varagnot, qui est secrétaire de M. de Goulard. Il ressort nettement de ce procès-verbal quasi-officiel que la droite modérée s'est opposée, à l'unanimité, à la dernière combinaison ministérielle tentée après le 16 mai par MM. d'Audiffret, Decazes et de Goulard, et fondée précisément sur le septennat impersonnel de M. Lambert Sainte-Croix. Quelle apparence y a-t-il que la droite modérée soit plus conciliante aujourd'hui?

Il faudrait d'ailleurs que le centre droit lui-même ne se divisât pas sur cette question; or, on sait qu'il n'a pas même voté la proposition Lambert Sainte-Croix, lequel en a été réduit à la présenter sous son seul nom. On sait aussi que M. d'Audiffret-Pasquier, président de la réunion, a été sur le point d'abandonner son fauteuil et la réunion elle-même; M. d'Haussonville, qui s'est abstenu sur la proposition Casimir Périer, et M. de Ségur qui l'a votée, n'ont plus paru depuis ce jour à l'hôtel Vatel.

La réunion s'est émue hier de ces défections, et M. de Jouvencel, vice-président, a été chargé de s'informer des dispositions de M. d'Audiffret. Celui-ci aurait paru très-touché des instances de ses collègues et amis, mais le fait est qu'il prend un congé de quinze jours pour aller aux bains d'Evian. Il veut attendre évidemment la fin de la crise, en se gardant des sollicitations et des intrigues dont il pourrait être l'objet de la part des députés qui acceptent la direction du duc de Broglie.

Quant aux députés du centre droit qui se sont abstenus avec M. d'Audiffret, ils persisteront dans cette attitude quand le projet Casimir-Périer reviendra en scène publique; ils comptent ainsi rallier un certain nombre de députés du centre gauche à la proposition Lambert Sainte-Croix qui sera probablement adoptée par la commission des Trente.

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette proposition est condamnée d'avance, à ne considérer que l'extrême droite. Je vous ai déjà dit hier, et l'Union confirme, pour ainsi dire officiellement, que M. Lucien Brun a formulé nettement le programme de ses amis; ce programme consiste à soutenir vigoureusement

la proposition monarchique de M. de Larochebrou et à repousser tout projet qui en serait, directement ou indirectement, la négation. Nous voilà bien loin du septennat personnel ou impersonnel.

Attendant, la grosse affaire est le vote sur l'article de la loi municipale qui concerne la nomination des maires. M. de Fourtou a pris la parole pour soutenir l'amendement de M. Clapier, tendant à ce que la loi de Broglie soit prorogée de deux ans. Vous connaissez le résultat du scrutin ou des scrutins qui auront réglé cette grave question.

L'attitude de la droite était incertaine le matin encore; toutefois elle pourrait bien se trancher, pour voter l'amendement Clapier, derrière cet argument présenté par M. de Chabrol : les dispositions libérales de la loi avaient pour compensation les dispositions réactionnaires telles que l'adjonction des plus imposés. On nous refuse les plus imposés, nous refusons la nomination des maires par les conseils municipaux.

Seulement la droite fait plus que d'oublier ses principes; elle oublie la loi qu'elle a votée et qui oblige l'Assemblée à nous donner une organisation municipale complète.

Je ne sais si M. de Fourtou aura posé la question de confiance; je ne le crois pas. Mais, dans le cas contraire, sa disparition ne provoquerait pas de vifs regrets, même dans le monde des affaires, qui n'aime pourtant pas les crises. Le sort de M. de Fourtou et du cabinet intéresse si peu la Bourse, que l'emprunt a encore haussé aujourd'hui, malgré l'incertitude ou la discussion de la loi municipale devant, semble-t-il, maintenir le marché.

Les bonapartistes, qui avaient d'abord songé à s'abstenir, ont décidé de voter pour la nomination des maires par le gouvernement; toutefois, pour esquiver, si c'est possible, l'impopularité de cette mesure, ils déclarent hardiment dans l'Ordre que s'il ne s'agissait pas de l'intérêt de leur parti ils voteraient pour la nomination des maires par les conseils. Mais hommes d'ordre et de principes, ils refusent les présents d'Artaxerxès, et ils ont raison, car le gouvernement leur a déjà procuré de nombreuses compensations par la constitution des municipalités que nous devons à la collaboration de MM. de Broglie et Baragnon.

Mais n'admirez-vous pas l'assurance avec laquelle ils s'adjugent des conseils qu'ils savaient bien acquis en grande majorité à l'opinion républicaine.

Autre division des bonapartistes : ils se prononcent, dans la discussion de la loi électorale politique, pour le scrutin à un seul tour, c'est-à-dire pour le système électoral de l'Empire, dans les circonstances que l'Assemblée ne remettra pas sans doute à l'arbitraire du gouvernement. Le parti bonapartiste espère par ce moyen reconstituer les anciennes influences officielles.

On dit toujours qu'il présente M. Arrighi, duc de Padoue, aux élections partielles de Seine-et-Oise. Dans Maine-et-Loire, il porterait M. Bourbon de Rouvre. Le parti républicain n'a pas encore arrêté ses choix, ce qui n'a rien d'étonnant, les décrets de convocation n'étant pas même rendus. Ainsi, les candidatures de MM. Senart et Albert Joly dans Seine-et-Oise n'ont été encore discutées que dans les journaux évidemment dépourvus d'informations de ce côté.

Vous savez que Jules Janin, devenu impotent, n'assistait pas aux séances de l'Académie française; il n'avait pas même pu lire lui-même son discours de réception. Il est mort hier presque subitement d'une violente attaque de goutte. Il n'avait pas cessé un seul instant de poursuivre ses travaux littéraires; il songeait à une traduction d'Horace en vers.

M. de Goulard paraît, lui aussi, condamné. Il est atteint d'une hypertrophie de cœur compliquée d'une fluxion de poitrine. Il paraît que cette dernière affection s'était déclarée il y a huit jours, à la suite d'un refroidissement pris au sortir de la séance de l'Assemblée qu'il avait présidée en l'absence de M. Buffet. La perte de M. de Goulard serait en ce moment d'une grande conséquence pour l'issue de la campagne entreprise par M. Casimir-Périer.

L'influence du député des Hautes-Pyrénées était en effet très-grande sur l'ancien groupe des républicains conservateurs, fondé par M. Casimir-Périer, et qui depuis le 24 mai, se réunissait chez M. de Goulard lui-même.

On a aussi de très-vives inquiétudes au sujet de M. Viox, député de Meurthe-et-Moselle; enfin, M. Dupanloup est encore sous le coup de la congestion dont il a été subitement frappé jeudi matin à Orléans. On croit que les polémiques de l'Univers, qui avaient depuis quelque temps redoublé de violence contre M. Dupanloup, ne sont pas étrangères à cet accident.

A propos d'une certaine inscription de la Roche-aux-Bréul, M. Veillot avait dirigé contre son ennemi intime et classique une série d'articles qui, placés bout à bout, ne pourraient être comparés qu'à la longueur des réflexions de la presse anglaise sur la fameuse affaire Tichborne.

On annonce pour dimanche prochain une grande revue que le maréchal doit passer sur l'Hippodrome de Longchamps. On parle de cent bataillons d'infanterie et de cinquante escadrons de cavalerie. C'est la première revue importante qui ait eu lieu depuis trois ans, depuis le lendemain de l'entrée des troupes à Paris.

Versailles, 20 juin.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Résumé de la séance.

M. Clapier développe son amendement à l'art. 14 de la loi municipale portant que les maires continueront à être nommés pendant deux ans, conformément à la loi actuelle, qui n'a pas produit les mauvais résultats annoncés, et qui, au contraire, a, d'après l'orateur, ramené le calme dans les esprits et rassuré les intérêts. Après avoir fait le tableau de la situation matérielle qui lui paraît aussi satisfaisante que possible, M. Clapier termine en engageant l'Assemblée à voter son amendement dans un intérêt social.

M. Lenoël répond à M. Clapier. Il rappelle les engagements antérieurs pris par M. de Broglie au sujet du caractère provisoire de la loi sur la nomination des maires.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, déclare, au nom du gouvernement, se rallier à l'amendement Clapier, ou il voit un moyen d'affirmer le principe d'autorité et de relever les caractères.

M. Béranger défend son amendement contre M. Clapier et contre le ministère.

Lyon, le